

Distr.
GENERALE

CCPR/C/58/Add.14
24 septembre 1992

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMITE DES DROITS DE L'HOMME

EXAMEN DES RAPPORTS PRESENTES PAR LES ETATS PARTIES
CONFORMEMENT A L'ARTICLE 40 DU PACTE

Troisièmes rapports périodiques des Etats parties
devant être présentés en 1989

Additif

REPUBLIQUE DOMINICAINE

Note du Secrétaire général

A sa trente-huitième session, le Comité des droits de l'homme a reporté au 31 octobre 1991 le délai fixé à la République dominicaine pour soumettre son troisième rapport périodique, qui aurait dû être présenté le 3 avril 1989. En conséquence, le rapport reçu du Gouvernement dominicain est reproduit dans la série CCPR/C/70, qui regroupe les troisièmes rapports périodiques attendus en 1991, sous la cote CCPR/C/70/Add.3.